RÉFORME DE LA POLICE NATIONALE

SMI Cfdt : Syndicat du Ministère de l'Intérieur

LA POLICE NATIONALE A PRÉSENTÉ LE 30 MARS DERNIER AUX ORGANISATIONS SYNDICALES UN PREMIER POINT D' ÉTAPE RELATIF À LA RÉFORME DE L'ORGANISATION DE L'INSTITUTION.

La DRCPN devient DRHFS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES FINANCES ET DU SOUTIEN

Elle comprendra 6 sous-directions (contre 4 aujourd'hui). Elle devrait intégrer en son sein les fonctions support actuellement en présence dans les directions centrales de la DGPN.

La DCSP devient DNSP

DIRECTION NATIONALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Elle sera la direction la plus impactée par la réforme puisqu'elle perdra sa filière Renseignement Territorial et sa filière judiciaire. De direction généraliste, elle devient une direction spécialisée. Ses missions principales seront : la sécurisation générale, la surveillance de l'espace public, la sécurisation des transports en commun et ferroviaire…Enfin la DNSP sera chargée d'entretenir le lien police/ population. Ses effectifs diminueront de 65 000 à 48 000 agents.

La DCPJ devient DNPJ

DIRECTION NATIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

Elle pilotera l'ensemble de la filière investigations y compris les structures qui sont aujourd'hui au sein de la sécurité publique.

Le SCRT devient DNRT

DIRECTION NATIONALE DU RENSEIGNEMENT TERRITORIAL

Séparée de la DCSP, elle sera une direction nationale à part entière, organisée en 4 sous-directions. Elle maintiendra son organisation départementale et verra la création d'un échelon zonal.

La DCRFPN devient l'Académie de Police

L'ACADÉMIE DE POLICE

Elle incarnera la filière formation. C'est une « DCRFPN augmentée » qui nous est promise en regroupant la formation initiale, la formation continue, et la recherche. L'ENSP sera sous sa tutelle. Son installation est prévue en 2027 à Montpellier sur un terrain de 16 000 m2 permettant l'accueil de 220 stagiaires. La cartographie des écoles reste inchangée mais les appellations seront uniformisées. La CFDT a demandé la prise en compte des CDSF dans la filière formation ainsi que la nomination d'un chef de filière au niveau départemental, interdépartemental et zonal.

La DCPAF devient DNPAF

DIRECTION NATIONALE DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

Elle sera organisée en 3 sous-directions (des frontières/de la rétention, de l'éloignement et de la procédure/du pilotage et du soutien territorial). Le transfert des services ferroviaires non-transfrontaliers vers la DNSP a été confirmé.

NOTRE SYNDICAT 100% PATS SERA VIGILANT SUR LES IMPACTS DE CETTE RÉFORME POUR NOS COLLÈGUES.